

Avril 2021

Bulletin Municipal



CHAUSSY SE PROJETTE DANS L'AVENIR, AVEC VOUS...

p 12 | *Illiwap, nouveau canal de communication pour notre commune*

p 13 | *Transport à la demande*



SOMMAIRE

3 | EDITO

4 - 6 | CONSEIL
COMMUNAUX

7 - 8 | EAU - VIE
PRATIQUE ET VIE
COMMUNE

9 | MARCHÉ DE
CHAUSSY

10 - 11 |
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES VEXIN
VAL DE SEINE

12 | ILLIWAP

13 | TRANSPORT À
LA DEMANDE

14 - 17 | ÉCOLE -
ASCE

18 | FOYER RURAL

19 | CLUB DE
L'AMITIÉ -
AMICALE DES
CHASSEURS

20 | VILLARCEAUX
- AMIS DE
VILLARCEAUX

21 | LA SOURCE

22 | BERGERIE

23 | PONT-RÛ

24 | ACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE

25 | TOLSTOÏ

26 | ETAT CIVIL

27 | INFOS
PRATIQUES

28 | MOYENS DE
COMMUNICATION

HOMMAGE À M. ALAIN WAUTHIER WURMSER

Par *Olivier Caurette*

Nous avons appris avec tristesse le décès de Monsieur Alain Wauthier Wurmser intervenu le 5 novembre 2020. Très impliqué dans notre commune, il fut conseiller municipal de 1980 à 2014. Il aura participé activement à de nombreux projets parmi lesquels la création de notre bulletin municipal, avec ce désir d'en faire un outil qui crée et maintienne le lien avec l'ensemble de nos concitoyen(ne)s. Nous lui devons également le nom que portent les habitants de Chaussy : Calcédoniennes et Calcédoniens, désormais ancré profondément dans notre culture locale.

Il fut également à l'origine en 1980 de la création de l'Association de Sauvegarde et de Mise en Valeur de l'Environnement du Site de Villarceaux, dont il fut président pendant 4 décennies. A l'époque, l'association fut une actrice majeure qui s'opposa au

projet de création d'un gigantesque lotissement (750 logements !) sur le domaine. Cette association est toujours active aujourd'hui et est très impliquée dans l'avenir du domaine.

L'ensemble de l'équipe municipale présente ses sincères condoléances à sa famille.



LE MOT DU MAIRE



par *Philippe Lemoine*

Chères Calcédoniennes,
chers Calcédoniens,

Nous arrivons maintenant à plus d'un an du premier confinement, la situation en France et dans le Val d'Oise reste compliquée et les hôpitaux sont en limite de saturation. Nous devons

maintenir les gestes barrières et toujours éviter les regroupements de plus de 6 personnes. La vaccination est en cours de déploiement et le centre des Cordeliers à Magny en Vexin est parfois difficile à joindre ; néanmoins des places se libèrent régulièrement. Nous les remercions pour cette organisation qui intègre la majorité des médecins et infirmier(e)s du secteur. Si nous voulons envisager un retour à une vie « normale » sans masque, nous ne pourrons éviter qu'une majorité d'entre nous soit vaccinée avant l'été. Car ainsi nous serons en mesure de reprendre les activités qui nous manquent à toutes et tous (lotos, soirées des associations, activités sportives de groupe, après-midi jeux, concerts, théâtre, ...). J'espère que notre fête communale prévue le week-end de l'ascension pourra se dérouler ainsi que la brocante de juillet.

Bien heureusement, notre école a pu continuer à fonctionner sans interruption depuis la rentrée de septembre jusqu'à ce début avril. Les enseignantes et la commune ont une nouvelle fois dû s'adapter aux évolutions successives des protocoles sanitaires. Pour cela, je tiens à remercier l'équipe enseignante, le personnel communal qui a fait preuve de souplesse et disponibilité ainsi que les élus qui ont dû organiser ces changements. La commune a également souhaité financer en accord avec l'équipe enseignante un complément de cour d'anglais destiné à tous les élèves de l'école. Ces cours ont commencé juste avant les vacances de février et Yvonne est déjà connue par chacun de nos élèves. L'équipe enseignante et Yvonne débordent d'idées pour les activités des prochains mois et de la fête de fin d'année.

Les travaux de mise en service de notre puits sont une nouvelle fois reportés de quelques mois (voir article pages 7 et 8). Vous avez également pu lire dans vos boîtes aux lettres et sur le site internet de la commune, une communication sur les difficultés que nous rencontrons avec l'exploitation de la station d'épuration à la suite de la pollution. Nous comptons sur l'implication de tous les habitants de la commune afin de stopper ces pratiques. Ce coût devra malheureusement être répercuté sur l'ensemble des usagers de l'eau.

Les commissions communales ou intercommunales ont recommencé leurs travaux tout en s'adaptant aux nouveaux outils de travail en visioconférence. Nous avançons et souhaitons pouvoir réaliser des projets sur l'année 2021. Parmi ces projets, nous espérons pouvoir réaliser la toiture de l'école et profiter de ces travaux pour revoir l'isolation. Nous souhaitons également réaliser quelques aménagements des espaces publics pour mettre des bancs, tables, range vélos et autres équipements, vous permettant de vous poser quelques instants ou de faire du sport. Nous allons également réaliser des travaux de remise en état sur quelques tronçons de routes qui restent à la charge de notre commune. La communauté de communes doit elle aussi refaire la route qui relie Villers vers Omerville en passant au-dessus du golf.

Avec l'équipe communication, nous avons ajouté en février un nouvel outil numérique pour compléter les moyens déjà en place et cela afin vous informer plus largement. Vous pouvez maintenant choisir d'être informé par Illiwap, le petit « hérisson » (voir l'article page 12).

Je remercie enfin toute l'équipe communication qui prépare et met en forme ce bulletin municipal car cela représente un travail conséquent.

Je vous souhaite à toutes et tous un beau printemps, une bonne santé et le retour de la liberté de circuler dans les semaines ou mois à venir. Prenez soin de vous, des autres et portez-vous bien.



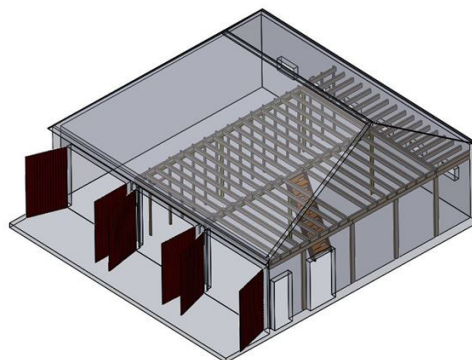
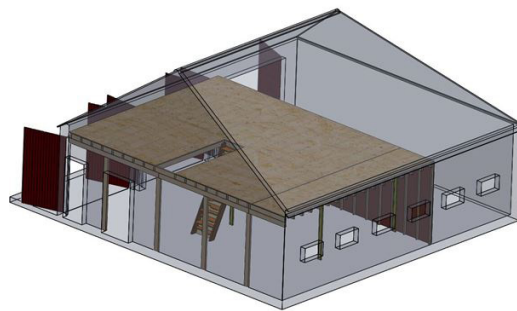
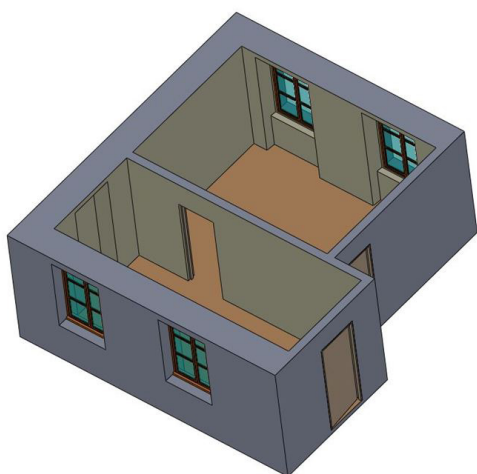
SYNTHÈSE DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 27 NOVEMBRE 2020 AU 5 FÉVRIER 2021

La présente synthèse couvre les conseils municipaux du 22 novembre 2020 et du 5 février 2021

Les votes en Conseil Municipal, pour être valides, devant être obligatoirement effectués en présentiel et dans une salle communale, une réunion de préparation et de débat est organisée à distance entre Conseillers Municipaux quelques jours avant le Conseil, de façon à réduire la durée de la réunion présentielle, compte tenu du contexte sanitaire. Le Conseil Municipal lui-même se tient à huis clos, pour les mêmes raisons.

Proposition de Projets d'équipements et d'infrastructures à subventionner par l'État

Parmi les nombreux projets d'équipements et d'infrastructures proposés par les Conseillers Municipaux et susceptibles de faire l'objet d'une subvention de l'Etat (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ou « DETR »), 3 sont retenus pour être



Projet d'aménagement de l'atelier communal

soumis au Préfet :

- Réfection et isolation de la toiture de l'école; installation de volets roulants pour deux de nos 3 classes.
- Poursuite de l'aménagement de la place Charles de Gaulle (place de la Mairie) avec installation de mobilier urbain, ainsi que du stade (table de pique-nique, bancs et ateliers extérieurs de musculation)
- Sonorisation de la salle des fêtes : la scène de la salle des fêtes a bénéficié d'un « lifting », au cours de l'été 2018, dont nous avons rendu compte dans notre bulletin d'information de décembre 2018. A l'époque, la scène a entièrement été refaite avec la mise en place d'une structure en aluminium, de rideaux, de rambarde de protection et un nouveau système d'éclairage scénique. Doter la Salle des fêtes d'un équipement de sonorisation propre complèterait ces premiers travaux et permettrait d'éviter les coûts relativement élevés de location de matériel de sonorisation pour les utilisateurs, mairie ou associations.

D'autres projets sont en cours d'études pour lesquels nous sollicitons des subventions, dans la mesure du possible :

- la réfection du plafond de la zone sanitaire de la bibliothèque et du sol du logement dans le bâtiment de la mairie
- l'aménagement de l'atelier qui devrait permettre de créer de la surface de stockage à l'étage et un local isolé et chauffé
- le projet de transformation de la bibliothèque située dans l'ancien presbytère en logement
- le fleurissement de la commune
- l'aménagement du cimetière
- la création d'une réserve incendie à la Comté
- des réfections de voirie communale
- le remplacement des imprimantes de l'école et de la Mairie



Ancienne bibliothèque

Eau de Chaussy (pour le Bourg, la Comté, les châteaux et le golf)

Dans le bulletin municipal de novembre dernier, nous revenions sur la mise en fonctionnement imminente du «Puits du Bois», nouveau puits d'alimentation en eau potable pour la commune, se situant à La Comté. Les nouvelles ne sont malheureusement pas bonnes, la qualité de l'eau du Puits du Bois s'avérant, après analyses, mauvaise : pollution à l'atrazine, herbicide interdit en 2001, et de ses dérivés. Si les analyses de la qualité de l'eau étaient bonnes au lancement du projet, elles se sont en effet brutalement détériorées depuis avec la présence de ce polluant, dont on peine à identifier l'origine. En conséquence de quoi, l'Agence Régionale de Santé (« L'ARS ») ne donnera pas l'autorisation d'utiliser l'eau de ce puits en l'état. La nappe phréatique étant maintenant polluée, le filtrage de l'eau au charbon actif pour la rendre consommable est incontournable et coûterait environ 250 000 € (possiblement subventionné à 70%). Vous trouverez un article sur le sujet de l'eau dans le Bulletin Municipal en pages 7 et 8.

La qualité de l'eau distribuée par le Syndicat des Eaux de Villers-en-Arthies

Le syndicat envoie maintenant systématiquement les résultats d'analyses qui sont ensuite affichés à Haute-Souris. La qualité de l'eau est en dents de scie sur les nitrates.

Une étude a été lancée il y a déjà quelques années sur la qualité des réseaux et la mise en conformité des installations (Le réseau de Haute-Souris a été réalisé en même temps que le château d'eau en 1968/1969). Cette étude est relancée pour incorporer le problème de qualité de l'eau. Le syndicat a prévu des frais d'environ 700 000 € pour remplacer une part du réseau actuel fortement dégradé et il va leur falloir aussi une station de traitement pour les nitrates dont le coût n'est pas encore évalué. Le syndicat pense pouvoir obtenir des subventions sur ces travaux à hauteur d'environ 70 à 80%.

Prix de l'assainissement

La Commune est responsable de la collecte, du transport et de l'épuration des eaux usées, du centre bourg de Chaussy, avant leur rejet dans le ru, ainsi que de l'élimination des boues produites habituellement par épandage sur la commune. La quantité d'eau distribuée baisse régulièrement depuis quelques années, mais le coût des traitements augmente. Le Conseil Municipal décide donc de porter le prix de l'assainissement à 2,00 €/m³ HT (1,38€ en 2017) à compter du 1er janvier 2021, pour commencer à remonter l'équilibre financier du budget assainissement. Parmi les coûts additionnels figure celui du traitement des pollutions humaines aux hydrocarbures (voir article ci-dessous) qui ne sont répercutés que partiellement sur le budget cette année.

Pollution de la station d'épuration

On a découvert une pollution aux hydrocarbures dans la station d'épuration de la Commune. Cette pollution est

probablement due aux faits de certains habitants (ou entreprises de travaux) qui rejettent dans les eaux usées ou les regards d'eaux pluviales, particulier ou dans les rues, des hydrocarbures ou peintures... Nous avons aussi les problèmes occasionnés par les lingettes largement utilisées pour des questions de désinfection en période de pandémie.

Nous sommes dans l'impossibilité d'utiliser ces boues polluées comme engrais naturel en les épandant sur des parcelles agricoles de la commune comme nous le faisons habituellement. Nous sommes dans la nécessité de les éliminer par incinération. Le surcoût pour notre budget assainissement est d'environ 25 000 €, le coût habituel étant d'environ 1 000 € par an.



Station d'épuration

Le Conseil Municipal prie instamment tous les administrés de ne pas rejeter dans les conduits de produits toxiques normalement destinés à la déchetterie, ni de lingettes. Au-delà des règles de respect de l'environnement, les coûts qui en résultent sont importants et vont irrémédiablement se répercuter sur nos factures d'eau !

Containers de la Salle des Fêtes

Les poubelles de la Salle des Fêtes sont mises à disposition des usagers de la salle des fêtes et des administrés qui quittent Chaussy le dimanche soir (résidences secondaires essentiellement), de façon à ce que leurs sacs de déchets ne restent pas sur les trottoirs jusqu'au ramassage.

Or ces poubelles ne sont pas utilisées correctement :

- Elles sont utilisées par des administrés pourtant résidents de la Commune en semaine, ce qui les sature rapidement puisqu'elles n'ont pas été conçues pour un tel volume.
- Surtout, le tri n'est pas correctement effectué, au point que la poubelle jaune (en principe papier, carton et emballage) vient encore une fois d'être refusée et donc n'a pas été relevée par le SMIRTOM avec des déchets divers et du polystyrène !

Le Conseil Municipal souhaite rappeler les règles d'utilisation de ces poubelles : pour les seuls besoins de la salle des fêtes ainsi que de ceux de nos administrés absents au moment des ramassages, en prenant bien soin de procéder au tri des déchets.

Une communication va être lancée sur la commune et renouvelée régulièrement pour rappeler les règles.

Création de 3 postes d'Agents de Maîtrise

Afin de permettre aux agents de la commune d'évoluer dans le cadre de la promotion interne, 3 postes d'agents de maîtrise sont créés pour remplacer les postes actuels (adjoint technique et ATSEM) : deux postes à temps complet 35h et un poste à temps partiel 25h. Ces modifications de postes auront une incidence budgétaire limitée.

Création d'un groupe de travail pour le projet d'aménagement du terrain Rue de la Gendarmerie

La Commune a engagé il y a maintenant plusieurs années un projet de lotissement de 13 maisons sur un terrain situé rue de la Gendarmerie (sortie du village en direction de Chérence). Un groupe de travail est créé pour relancer ce projet suite à l'achat du terrain. Ce groupe devra déterminer les objectifs de la commune (type de logements, qualité des routes et réseaux y compris le tout à l'égout, gestion des conséquences environnementales...) et rechercher un promoteur avec un projet adapté, et suivre l'avancée du projet. Ce groupe rapportera régulièrement au Conseil Municipal.



«Roman de Renard» par le Théâtre de l'Usine

Théâtre à Chaussy

La Commune de Chaussy apporte de nouveau son soutien à 2 équipes de théâtre, qui reprendront l'organisation de représentations à Chaussy, dès la sortie du confinement rouvrant l'accès aux spectacles.

Il s'agit du Théâtre de L'Usine Hubert Jappelle, de Saint Ouen l'Aumône, qui nous avait présenté 2 pièces de Tchekhov en 2017, et qui prépare 2 nouvelles pièces, dont une mettant en spectacle le « Roman de Renard ».

Suite au report des spectacles prévus en 2020, le Festival Théâtral du Val d'Oise sera de nouveau accueilli en 2 temps : les caravanes spectacles (prévues le dimanche 13 juin en même temps que le marché) et la pièce de théâtre « Nourrir l'Humanité » prévue le dimanche 14 novembre. Evidemment sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires.

Recensement INSEE

Le recensement de la population prévu entre le 21 janvier et le 20 février 2021 a été jugé peu compatible avec le contexte de pandémie et le respect des gestes barrière ; il est reporté à 2022.

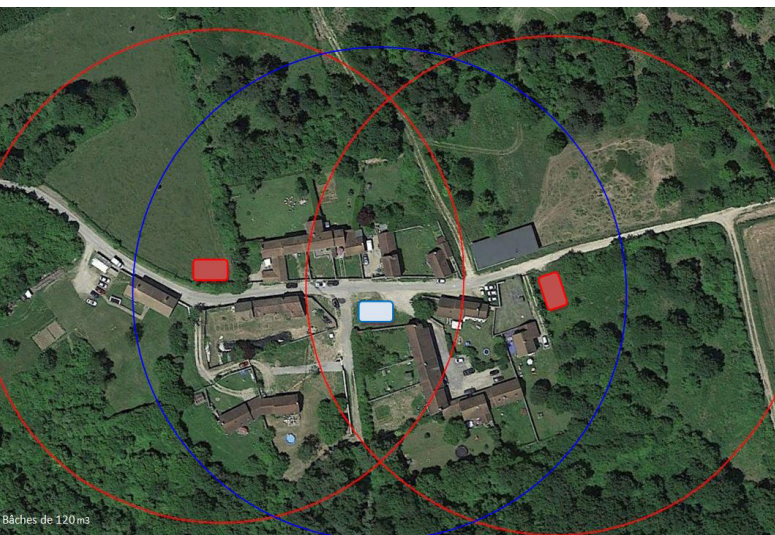
Sécurité publique (CCVVS)

La Communauté de Communes propose d'étendre sa compétence en matière de sécurité publique, pour être en mesure de traiter 2 sujets d'importance :

La construction d'une nouvelle gendarmerie à Magny-en-Vexin dans le quartier de la demi-lune, en remplacement du bâtiment actuel devenu trop exigu et peu adapté à l'étendue des missions de la gendarmerie.

Un projet d'étude de vidéo protection : la communauté de communes souhaite lancer une étude de faisabilité concernant le déploiement d'un réseau de caméras de vidéo-protection, dans tout ou partie de son territoire.

Le Conseil Municipal s'est prononcé défavorablement au projet, faute de justifications et d'analyses préalables, compte tenu du coût de l'étude de faisabilité (50.000€) et du prix du dispositif envisagé pour des caméras sur l'ensemble du territoire (le coût s'élève à environ 10 000 € par caméra). Les premiers chiffres annoncés dépassent les 3 000 000 €. Néanmoins, ce projet pourrait être subventionné à hauteur de 70 %.



Projet de création d'une réserve incendie à la Comté

VIE PRATIQUE ET VIE COMMUNE

TONDEUSE ET AUTRES ENGIN

L'utilisation d'engins produisant des nuisances sonores est réglementée par arrêté préfectoral : les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 le samedi, de 10h00 à 12h00 le dimanche et les jours fériés.

Afin de conserver à notre commune une relation de bon voisinage, nous vous remercions de veiller à bien respecter cette règle.

BRULAGES

Pour les particuliers, nous rappelons que les brûlages de déchets végétaux sont interdits sur la commune, comme partout en France. Ces déchets doivent être broyés ou déposés en déchetterie. Cette mesure d'interdiction est valable en toute saison.

DEJECTIONS CANINES

Nous vous rappelons que des sachets de propreté pour le ramassage des déjections canines sont à votre disposition en mairie.

TAILLE DE HAIE

Afin de préserver la commodité du passage, et les réseaux comme l'éclairage public, les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies et les haies ne doivent faire



aucune saillie sur la voie communale. Dans l'hypothèse où un riverain n'exécuterait pas les opérations d'élagage, le maire peut, après mise en demeure restée sans résultat, procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage. Les frais afférents à ces opérations sont mis à la charge du propriétaire négligent.

ENTRETIEN DES TERRAINS

Nous vous conseillons de couper chardons et mauvaises herbes avant la floraison afin d'éviter la propagation et en tout état de cause d'essayer d'entretenir vos jardins et espaces verts suffisamment régulièrement pour ne pas que les « mauvaises » graines ne se dispersent !

BROCANTE

Les jours de brocante ne sont pas des jours de ramassage des encombrants : merci de penser aux employés communaux qui nettoient les rues après la brocante ; ils ramassent les cartons vides, les papiers, ... etc et vous remercient par avance de leur éviter les objets lourds et volumineux à emmener en déchetterie.

Depuis quelques années, les contrôles réguliers de la qualité de l'eau du puits de Boucagny font apparaître des valeurs proches de la limite sur un pesticide et présentent un fort taux de nitrates. Cependant les deux sont toujours en dessous des seuils réglementaires. Toutefois, il est arrivé, quelques rares fois, où l'eau courante du centre bourg ait été hors norme : cela correspondait à l'usage de la fontaine des Dours (source de secours), faute d'eau en quantité suffisante dans le puits de Boucagny. Les habitants avaient été avertis et de l'eau minérale en bouteille a été mise à disposition par la commune.

Les équipes municipales de l'époque ont commencé à rechercher un nouvel emplacement de forage pour obtenir à la fois une eau en quantité et de qualité suffisante pour assurer les besoins de la commune pour les années à venir. La commune a alors fait appel aux services compétents de l'état : ARS (Agence Régionale de Santé), Conseil Général (Département), l'AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie), Chambre d'Agriculture et plusieurs bureaux d'études spécialisés (dont la SAFEGE, un hydrogéologue agréé et des sourciers).

EAU DE LA COMMUNE

par *Philippe Lemoine*

L'eau est un bien commun précieux. Depuis des années, il n'y a quasiment pas un conseil municipal sans que le sujet de l'eau soit évoqué : qualité, quantité, traitement, assainissement, entretien des installations...

Notre commune est actuellement alimentée en eau potable par plusieurs puits. Les hameaux de Haute Souris, Méré et Cul Froid sont desservis par le réseau du syndicat regroupant Villers, Chérence et Chaussy (Syndicat des Eaux de Villers). Le hameau de la Comté ainsi que la bergerie et le domaine de Villarceaux sont alimentés par un puits exploité par la Région Ile de France situé au hameau de la Comté. Le golf possède son propre puits (privé). Le bourg de Chaussy est alimenté actuellement par le puits de Boucagny. L'ensemble des puits de la commune présentent des traces de dérivé d'un herbicide, interdit depuis l'année 2001 : l'atrazine.

Ce projet a également inclu les propriétaires et locataires des terrains concernés (la Fondation pour le Progrès de l'Homme, la ferme de la bergerie, des représentants de la Région et du domaine de Villarceaux ainsi que les propriétaires des maisons du hameau de la Comté).

Cela a permis de trouver le nouveau point de forage: le choix s'est porté sur un terrain proche du hameau de la Comté. Ce puits a été nommé le puits du bois.



puits du bois



puits de la Comté

Entre temps, des mesures de la qualité de l'eau réalisées sur le puits de la Comté et du golf ont fait apparaître des traces de ce même herbicide*, non dégradé. Une réunion avec tous les interlocuteurs mentionnés ci-dessus s'est alors déroulé en 2011 : les risques ont été pesés et il a été estimé que vu le sens d'écoulement de la nappe et son bassin versant, déterminé par l'hydrogéologue, il fallait poursuivre le projet car l'éventualité de pollution du futur puits communal était très faible. Lors de cette réunion, plusieurs hypothèses sur la cause de cette pollution avec la matière active non dégradés de l'herbicide ont été émises. L'une d'elle serait des bidons mis dans une décharge sauvage à proximité, celle-ci ayant été fermée dans les années 2000.

En 2013 il a été procédé à un pompage de 72h sur le forage d'essai avec une analyse de la qualité de l'eau en fin de pompage : la quantité et la qualité de l'eau étaient celles escomptées (pas de trace de d'atrazine en particulier). Les travaux de raccordement et les études ont alors été poursuivis.



Château d'eau

En 2019, la commune a cédé la compétence de production et de distribution de l'eau potable au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Magny (SIAEP du Vexin Ouest) qui a repris les études afin de pouvoir bénéficier de subventions.

En 2019 et 2020 les travaux ont été réalisés avec d'une part les travaux de réseau de plusieurs kilomètres entre le puits et la réserve d'eau de Chaussy, et d'autre part l'équipement des pompes et système de chloration du nouveau puits. Le montant global des travaux est de 1,2M € subventionné à hauteur de 70%. Le reste à charge pour la commune est de moins de 10 000 € grâce aux sommes mises de côté les années précédentes.

Une fois les équipements mis en place, un pompage de 72h au débit maximal du puits a été réalisé en octobre dernier. Cet essai a prouvé une seconde fois que la nappe disposait d'un débit suffisant pour assurer l'alimentation de toute la commune. Malheureusement, il a été également mis en évidence la présence d'atrazine et des traces de ses dérivés, au-dessus des seuils de qualité. Maintenant que toutes les installations sont en place, avec une quantité d'eau nécessaire, nous devons améliorer la qualité de l'eau, afin de pouvoir la distribuer. A court terme, un système de filtration des pesticides qui sera probablement basé sur des charbons actifs sera mis en place. Le montant de ce système est estimé à 250 000 € local inclus. L'installation de ce nouvel équipement implique un report de mise en service d'au moins un an. Bien entendu, le syndicat et la commune recherchent des moyens de subventionner au maximum ces travaux afin de réduire le montant restant à charge qui devra être répercuté sur la facture d'eau de chaque abonné(e).

Nous aurons ainsi une eau potable en quantité et qualité suffisante pour le bourg et le hameau de la Comté d'ici 2022.

**L'atrazine présentait pour l'exploitant agricole beaucoup d'avantages : facile à utiliser, efficace (la molécule conserve son efficacité dans le sol de 2 à 6 mois) et d'un faible coût. L'atrazine a donc été très couramment utilisée pendant quarante ans, entre son introduction en 1960 jusqu'à son interdiction, décidée en 2001.*

LE MARCHÉ DE CHAUSSY

par Héloïse Boureau

Depuis juin 2015, la mairie a le plaisir d'organiser un marché mensuel de producteurs locaux sur la place Charles de Gaulle. Chaque second dimanche du mois, plus de 10 producteurs se rassemblent pour échanger, et partager leurs produits. Nous avons choisi, à chaque bulletin, de vous décrire l'activité de deux producteurs présents au marché.

MARCHÉ

M.Briançon, volailler à Montreuil-sur-Epte

M.Briançon s'est installé le 1er avril 1983 à Montreuil, dans le cadre d'une reprise familiale. Depuis près de 40 ans, il engraisse seul des volailles sur 1,50ha. Il ne fait pas de reproduction, métier particulier en aviculture. Aussi, il achète des volailles, provenant du Loir et Cher, à 4 semaines afin de les engraisser. Sa ferme est aujourd'hui composée de 200 poulets, 50 pintades, 12 mères lapins (soit environ 100 lapins) et 30 canards. Il a à cœur d'élever correctement ses animaux, en leur laissant le temps de grossir avec du grains qu'il achète localement.

Sa semaine de travail commence généralement par de l'entretien et du nettoyage de l'élevage. A partir du jeudi, il abat des animaux selon les ventes prévues le week-end. L'abattage des animaux, et leur préparation, se font uniquement à la ferme, ce qui évite le stress du transport vers l'abattoir. L'ensemble de la production est vendu en vente directe en fin de semaine.

Vous pouvez le retrouver sur différents marchés (Magny-en-vexin, Maule, Écos, Omerville et Chaussy). N'hésitez pas à commander !

Actuellement en fin de carrière, son activité a diminué progressivement. Il aimerait pouvoir maintenir cette activité locale : il recherche un repreneur qui serait intéressé pour reprendre la ferme et faire évoluer l'activité.



Christelle et Marie, produits laitiers locaux

Christelle Perret, ancienne éleveuse de vaches laitières, a préféré s'orienter vers la transformation plutôt que vers la production de lait. Depuis 11 ans, elle produit des yaourts à Bois-Jérôme.

Aujourd'hui elle travaille avec Marie, que vous côtoyez mensuellement au marché. Toutes deux participent aussi bien à la production en labo, qu'à la livraison ou la vente. Ce tandem a désormais étoffé la gamme. Elles produisent ensemble, toujours avec le lait frais du jour provenant d'un élevage de vaches de race Normande, les produits suivants : yaourts aux fruits et nature, crèmes dessert (chocolat, café, caramel), fromage blanc, faisselle, crème fraîche, fromages frais (saveurs du jardin, piment d'espelette) et ptit jérôme. Afin de compléter leurs étals, elles revendent des produits d'autres producteurs comme des fromages de brebis du Plessis-Hebert ou du beurre de Gournay-en-Bray.

Vous pouvez retrouver leurs produits sur différents marchés (Vernon, Bois-Jérôme, Chaussy) ainsi que dans des supermarchés (Vernon, Gasny, Pacy-sur-Eure, Tourny...).



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

par *Olivier Caurette*

Sous la présidence de Jean François RENARD, notre communauté de plus en plus d'importance au fil des ans et étend son champ d'action. Un objectif : servir les intérêts de l'ensemble des habitants et une devise : « 26 communes, toutes unies, toutes uniques ». Trop peu connue des concitoyens, j'ai interrogé Jean Pierre Javelot, 1er vice-président de la communauté de communes Vexin Val de Seine.

CCVVS



*Jean Pierre Javelot
1er Vice-président de la
CCVVS*

Monsieur Javelot, qui êtes-vous ?

« Je suis Jean Pierre Javelot, Maire de Montreuil-sur-Epte depuis 2008 et vice-président aux affaires administratives, aux relations intercommunales et aux seniors. Au sein de la communauté de communes, j'exerce mon second mandat. »

En quelques mots, qu'est-ce que l'Intercommunalité ?

« C'est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) rassemblant 26 communes dans l'objectif d'appliquer les compétences de l'intercommunalité dans un esprit communautaire où les intérêts développés doivent servir à tous les habitants. »

Comment fonctionne l'intercommunalité ?

« Statutairement, le conseil communautaire, composé de 45 délégués représentant toutes les communes, est l'organe de décision. Le Président est chargé de l'exécutif, il est secondé par 7 vice-présidents qui constituent le bureau exécutif. Afin d'assurer une participation transparente de chacun, un bureau communautaire et une Conférence des Maires retransmettent toutes les décisions et tous les projets de l'EPCI. La conduite de l'établissement public est codifiée dans une Charte de Gouvernance. »



Siège de la CCVVS à Magny-en-Vexin

Comment sont prises les décisions et comment se répartissent les responsabilités ?

« Toutes les décisions sont prises à la majorité des membres du Conseil communautaire. Le Président assume toutes les responsabilités même s'il a délégué certaines responsabilités aux vice-présidents. »

Quel est le rôle des commissions et comment sont-elles composées ?

« Le nombre et les thèmes des commissions de travail ont été fixés en conseil communautaire le 9 juillet 2020. Elles sont composées d'élus volontaires sur proposition de leur conseil municipal. Elles étudient, préparent et finalisent les projets liés à leur thème de travail et font remonter leurs conclusions au (à la) Vice-Président(e) en charge qui les transmet au bureau exécutif. La décision permettant la mise en place de ces projets est ensuite prise par le conseil communautaire et le Président est chargé de leur réalisation.

Ces réunions ne sont pas ouvertes au public et n'ont pas de pouvoir décisionnaire. Elles ont un Président élu qui les convoque et assure le bon déroulement de chaque réunion. Le compte rendu de chacune de ces réunions doit être transmis à tout élu le demandant. »



*Route de Méré d'intérêt
intercommunal*

Les citoyens peuvent-ils assister aux conseils communautaires ? A quelles conditions ?

« Toutes les réunions du Conseil communautaire sont publiques dans les mêmes conditions que les réunions du Conseil municipal (cependant, restrictions actuelles en raison de la situation sanitaire). »

Quelles sont les compétences de l'intercommunalité ?

« Il existe 3 types de compétences *

Les compétences obligatoires : l'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les actions de développement économique, la gestion des milieux aquatiques (Gemapi), l'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs ainsi que la collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Les compétences supplémentaires : la protection et la mise en valeur de l'environnement, construction, études, entretien et fonctionnement d'équipement sportifs et culturels reconnus d'intérêt communautaire, création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

Les compétences facultatives : les études, coordination et développement d'actions en faveur de l'accueil de la petite enfance, du périscolaire et de l'extrascolaire, les études, coordination et développement d'actions en faveur des seniors, étude de la faisabilité technico-économique de la construction d'une gendarmerie, réalisation et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de télécommunications. La communauté de communes peut également mener des actions en faveur du sport et de la culture.

Vous pouvez retrouver plus en détail la description de ces compétences dans les statuts de notre communauté de communes. »

* Les compétences optionnelles et facultatives ont été regroupées en « compétences complémentaires » depuis fin 2020.



Crèche de Vetheuil

Pour une commune comme Chaussy, le budget communal est d'environ 600 000 € en fonctionnement et 200 000 € en investissement. Qu'en est-il concernant la CCVVS. Comment se répartit ce budget ?

« Pour 2021, le budget a été voté récemment et est de 7 265 879 €. Il se répartit de la façon suivante : 5 715 800 € pour le fonctionnement et 1 550 079 € en investissement. »

Dans les années à venir, la CCVVS va-t-elle acquérir de nouvelles compétences ? Si oui, lesquelles et à quelle échéance ?

« Si la compétence sécurité publique existe déjà dans nos statuts, nous serons peut-être amenés à ajouter la lutte contre l'insécurité pour le projet vidéo protection ; peut-être devons nous également réfléchir à la compétence sociale pour le projet d'une Maison France Services (MFS). »



Signalétique ZAE de la Demi-Lune

Comment se déroule le transfert d'une compétence ?

« Il faut en premier lieu que ce transfert soit jugé nécessaire. Le projet est donc d'abord étudié en commission administrative, présenté en bureau exécutif, présenté aux services de l'Etat en amont pour en connaître la légitimité ; il est ensuite voté en conseil communautaire puis, dans les 3 mois, par chaque conseil municipal. »

Pour les années à venir, quels sont les projets en perspective ?

« Le plus important est la construction de la gendarmerie, ensuite, il y a une étude sur la faisabilité d'une cuisine centrale, il faudra également réfléchir à une seconde crèche – liste d'attente très longue – et à une salle de spectacle, exposition... Pour le reste, c'est le fonctionnement normal (routes, accueils jeunesse, environnement ...) »

Quels sont les personnels de la CCVVS et leurs fonctions ?

« Essentiellement du personnel administratif : une directrice des services, une secrétaire finances, deux secrétaires communication et administration, deux agents instructeurs urbanisme et un agent technique. »

Un sujet est hélas toujours d'actualité, celui de la crise sanitaire : comment notre communauté de communes s'inscrit-elle dans ce contexte difficile ?

« Respect strict des consignes sanitaires avec report des grandes réunions et mises en place de visio conférences, coordination avec la Région pour 2 campagnes de dépistage du virus et avec le centre médical des Cordeliers pour la campagne de vaccination des personnes de plus de 75 ans qui devrait prochainement s'élargir aux personnels municipaux notamment ceux en contact avec les enfants et le public. »

Difficile de conclure cet entretien sans parler de Villarceaux. La situation sanitaire semble avoir gelé les projets de la Région pour ce site unique. 2024 est une échéance importante et correspond à une période durant laquelle le Région pourrait rompre le bail avec la fondation Léopold Mayer. Avons-nous une visibilité sur l'avenir de Villarceaux ? Quelle est et quelle sera la position de la CCVVS face à l'avenir de Villarceaux ?

« C'est un débat qui n'a pas encore officiellement eu lieu, même si la CCVVS a toujours été aux côtés du collectif de défense du domaine. »



Domaine de Villarceaux

NOUVEAU CANAL DE COMMUNICATION POUR NOTRE COMMUNE

par *Alexandre Keita*

La Commune de Chaussy met en place un nouveau canal de communication avec ses concitoyens nommé Illiwap. Ce nouveau dispositif permet d'envoyer directement sur le smartphone des personnes qui auront chargé l'application des informations succinctes, importantes, en temps réel. L'application Illiwap est gratuite, très intuitive et d'usage facile pour tous.



La question se pose à la Mairie en permanence : « comment informer rapidement nos concitoyens sur, par exemple, un phénomène météo qui risque de perturber la circulation, comment prévenir de la suspension exceptionnelle du service de cantine de l'école ? Ou encore, comment avertir de travaux modifiant la circulation dans le village ? Une tournée des boîtes aux lettres du village ? Une information sur le site de la Commune ou dans le Bulletin Municipal ? Un message sur Facebook ? » ne sont pas toujours adaptés.



La Commune de Chaussy met en place l'application Illiwap permettant d'alerter et d'informer les habitants en temps réel grâce à des notifications envoyées directement sur leurs smartphones.

Pour recevoir ces messages, il vous suffit de télécharger l'application Illiwap sur les plateformes habituelles et de s'abonner à la « station Chaussy ».

Le choix de la Commune s'est porté sur ILLIWAP, car cette application offre des garanties de fonctionnement très satisfaisantes :

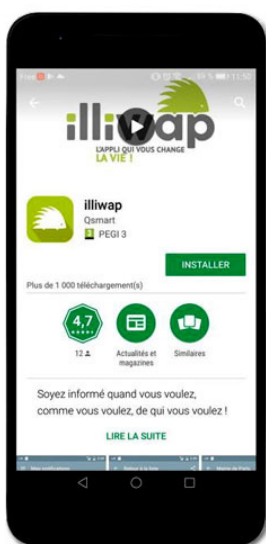
- L'application est gratuite pour l'utilisateur et d'un coût modeste pour la Commune,
- L'application respecte les règles RGPD, aucune donnée personnelle n'est communiquée,
- La Commune peut connaître le nombre d'abonnés à ce service, mais pas leur nom ou leur référence,
- Enfin, l'application, développée à destination des collectivités locales, est créée par une start up française et connaît un fort développement en France.

Rien ne vous empêche de suivre en même temps le fil d'information d'autres Communes, telles qu'Omerville, Villers en Arthies ou encore Théméricourt. Un grand nombre de communes environnantes ont mis en place le service Illiwap.

Retrouvez toutes les informations sur www.illiwap.fr

Évènements, réunions, fêtes de village, incidents, coupures d'eau ou d'électricité, alertes météo, mesures sanitaires... Nos concitoyens pourront recevoir sur leur téléphone les informations de la Commune.

1 TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION



2 ENTREZ MANUELLEMENT LE NOM DE LA COMMUNE



3 CLIQUEZ SUR SUIVRE



illiwap, c'est l'appli :
SANS INSCRIPTION
Pas d'email, pas de
téléphone, aucune
coordonnée, pas de fichier
GRATUITE
Téléchargement gratuit et
sans engagement

SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE

par *Alexandre Keita*

Vous voulez pratiquer une activité, sportive ou culturelle, ou simplement aller au marché de Magny-en-Vexin ? Rentrer chez vous parce qu'étudiant, vous avez un trou de 3 heures dans votre emploi du temps ? Vous êtes à mi-temps, pas de problème pour prendre le bus le matin, mais comment rentrer en début d'après-midi ?

En plus, vous n'avez pas de voiture ou vous souhaitez vous faire transporter tranquillement, même pendant les vacances, sans avoir à attendre un hypothétique bus ?

**Le monde rural a enfin sa solution de transport adaptée, le TAD ou « Transport à la Demande » !
L'avez-vous testée ?**



En quoi consiste le « TAD » ?

Le Transport à la Demande, c'est, comme son nom l'indique, la possibilité de commander individuellement, un service de transport, qui vous amènera de Chaussy à la Gare Routière de Magny-en-Vexin, ou vers celle de Mantes-la-Jolie ou encore vers le Centre Hospitalier d'Aincourt, pour l'instant les 3 destinations disponibles. Au jour et à l'heure, ou quasiment, que vous souhaitez !

Le TAD propose le service aller, ainsi que bien sûr le service retour, depuis ces 3 destinations, pour le prix habituel du transport public (2€ par voyage).

3 façons de réserver son transport

L'application TAD : elle s'utilise avec un simple smartphone, elle est très intuitive et simple d'utilisation pour être accessible à tous, petits et grands. Elle est téléchargeable sur les stores (« TAD Ile-de-France » ou « TAD IDFM »).

Mais vous pouvez aussi passer par l'ordinateur (www.tad.idfmobilites.fr) ou le téléphone (09 70 80 96 63 de 9h à 18h, du lundi au vendredi).

Vous vous enregistrez avec une adresse mail, un mot de passe et un numéro de téléphone -si vous voulez recevoir les SMS informant de l'arrivée du transport commandé.

Gros avantages

Vous commandez et Hop vous êtes transportés ! Mais pas de panique, réserver (jusqu'à 1h avant votre départ !) est aussi facile que modifier ou qu'annuler, si vos plans changent.

Le service est disponible du lundi au samedi, de 6:00 à 20:00 ! De surcroit, le service est le même en période scolaire comme en période de vacances !

Vous serez transportés par des petits bus (moins de 20 places) et le chauffeur viendra exprès pour vous !

C'est bon à savoir :

- Lors de votre inscription, veillez à vous inscrire sur le réseau Vexin Ouest.

- La prise en charge à l'aller et la dépose au retour se fait aux arrêts des lignes existantes sur la commune (pas de prise en charge à domicile).
- Tous ces services fonctionnent toute l'année (même en période de vacances scolaires !), avec la même tarification qu'une ligne de bus classique.

Comment ça marche ? C'est simple

Lors de la réservation (sur l'appli, sur internet ou au téléphone), vous indiquez votre souhait :

- lieu de prise en charge (arrêt de bus de Chaussy ou pour le retour, l'un des 3 pôles)

- destination (l'un des 3 pôles ou pour le retour, arrêt de bus de Chaussy)

- date et heure de transport.

- En réponse, un horaire de départ vous est proposé quasi immédiatement pour le trajet demandé, ainsi qu'une estimation du temps de transport.

- Il vous suffit de confirmer, sur l'appli ou l'ordi, et votre transport est réservé. Vous recevez un message de confirmation, puis quelques minutes avant le départ, un SMS vous indiquant l'arrivée prochaine de la navette. Ainsi vous ne sortez de chez vous qu'à l'approche de la navette (surtout l'hiver ou s'il pleut) !
- Réservation de votre trajet jusqu'à un mois à l'avance et jusqu'à 1 heure avant le départ. Vous pouvez également le modifier et l'annuler, si votre souhait de transport évolue.

Le Transport à la Demande, ou «TAD», est la bonne solution pour répondre à notre large besoin de déplacement en milieu rural, au même prix que le bus.

Ce moyen de transport n'est toutefois pas un service de taxi individuel, vous serez probablement plusieurs personnes dans la navette.



NOTRE ÉCOLE VUE DE LA COMMUNE

par Michaël Rollois

ÉCOLE

Nul doute que notre petite école occupe une place essentielle au sein du village. Elle offre un attrait indéniable, favorisant l'installation de nouvelles familles à Chaussy et anime les rues du village plusieurs fois par jour.

Consciente de cette importance, la mairie y apporte un soutien permanent : budgétaire, logistique et en personnel. Savez-vous par exemple que nous employons 5 personnes à temps partiel pour son fonctionnement ? C'est suite à ces diverses observations que la mairie a décidé de réaliser cette vue croisée sur l'école, en complément des articles de sa directrice Françoise Buisine.

De nouveaux équipements numériques pour nos 3 classes

Dans le cadre du plan « Territoire Numérique Educatif 95 » et comme 128 autres communes du département, chacune des deux classes de primaire de Chaussy a été équipée de deux Vidéo Projecteurs Interactifs (VPI) tactiles et de leurs PC portables fin janvier. Le VPI est une solution qui se compose d'un vidéoprojecteur installé au-dessus du tableau avec module interactif intégré, de stylets, d'un ordinateur et d'un tableau blanc. Les élèves comme l'enseignant peuvent interagir seuls ou simultanément sur l'écran.

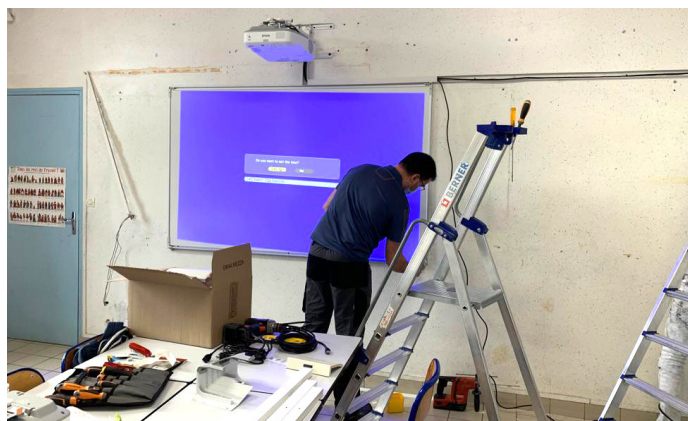
Lorsque cet article sera publié, nous devrions également avoir reçu :

- un Ecran Numérique Interactif, tablette géante de la taille d'une TV écran plat d'environ 140cm x 80cm. Cet écran fonctionne comme une tablette tactile, manipulable au stylet ou au doigt. Les maternelles apprécient, eux aussi, le numérique !
- 20 tablettes numériques Sqool.

La municipalité accompagne ce déploiement en préparant et en facilitant leurs installations, ces matériels étant offert par le département.

Les autres projets actuels concernent la remise à plat du réseau informatique de l'école, l'acquisition d'un serveur de stockage (NAS) et le renouvellement de l'imprimante multifonctions de l'école, pour un budget d'environ 3500 €, en visant une subvention de quasiment 70 %.

Comme quoi on peut être une commune rurale et à la pointe du numérique !



Cantine : une nouvelle organisation pour les enfants allergiques



Notre cantine scolaire accueille entre 30 et 45 enfants chaque jour. Certains enfants souffrent d'allergies ou d'intolérances et ont élaboré un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Le PAI est un document écrit qui précise les adaptations à apporter à la vie en collectivité de l'enfant atteint de troubles de la santé comme, par exemple, une pathologie chronique (asthme), une allergie, une intolérance alimentaire,...

Les enfants souffrant d'intolérances ou allergies alimentaires et ayant élaboré un PAI, ont maintenant

3 possibilités pour manger à la cantine :

- fourniture par les parents d'un panier repas – le coût facturé aux familles est de 1.40 € correspondant à la partie des frais fixes supportée par les familles (différence entre le prix actuel 4.20 € et le prix facturé par le traiteur 2.80 €)
- fourniture d'un repas sans allergènes par le traiteur - le coût facturé aux familles est de 8 € (prix facturé par le traiteur 14.80 €, la commune prenant la différence à sa charge).
- uniquement en cas d'allergie mineure, une 3ème solution est envisageable : choix par les parents d'un menu proposé par le traiteur en fonction de la liste des allergènes.

Dans le cadre de cette nouvelle organisation, la municipalité a acheté un petit frigo et un four micro-ondes pour stocker et réchauffer à part les paniers repas et repas sans allergènes.



Des cours d'anglais à Chaussy. So British !

Nous savons combien l'apprentissage des langues étrangères est important et d'autant plus facile quand les élèves sont jeunes. C'est ce qui a motivé la municipalité à accepter la demande du corps enseignant de subventionner des interventions pour des cours d'anglais cette année.

Points forts de cette initiative : l'intervenante, Yvonne Vasseur, est anglaise. Elle dispose d'un temps avec chacun des groupes de l'école, y compris en maternelle où les enfants font un temps dédié au calme, bercés par des comptines en anglais.



2020/2021, années COVID-19 !

Pas un mois ne se passe cette année sans que nous devions réorganiser les locaux ou le travail du personnel périscolaire, en n'ayant souvent que le temps d'un week-end pour cela : modifications fréquentes du protocole sanitaire adapté à l'école, arrêts pour «cas contacts» de certains personnels...

Ces adaptations permanentes nous ont conduit par exemple à :

- augmenter le temps de nettoyage des salles de classe afin de limiter la circulation éventuelle du virus
- agrandir la cantine et investir pour cela la garderie habituelle pour maintenir une distanciation sociale adaptée entre les enfants pendant le repas
- déplacer la garderie dans la salle des associations pour que les maternelles, pour lesquels le port du masque n'est pas obligatoire, ne soient pas mélangées avec les primaires.

Nous tenons ici à remercier sincèrement notre personnel qui sait se rendre disponible et compréhensif face à des modifications de leurs emplois du temps, fréquentes et souvent à la dernière minute – Valérie Braye (responsable cantine, ménage), Alexandra Hibert (aide à la cantine, ménage), Virginie Boirot (ATSEM, ménage, garderie), Samia Gachi (ATSEM remplaçante, garderie) et Corinne Heraut (Accompagnante d'Elève en Situation de Handicap, aide à la cantine).

N'oublions pas non plus de remercier :

- Armelle Blot qui nous aide à mettre en œuvre ces incessantes adaptations et qui est l'interlocutrice privilégiée des parents
- Anne Collet et Aurélien Laverre (minibus, entretien extérieurs) qui aident aux gros travaux et aménagements de l'école et qui se retrouvent aussi parfois à remplacer leurs collègues pour du ménage et/ou de la garderie !



Chers parents

L'ASCE n'a pour le moment pas la possibilité de proposer des temps festifs pour se retrouver, se rencontrer,...

Nous attendons tous le moment où ce virus nous laissera cette belle opportunité.

Heureusement, l'équipe éducative de l'école et la mairie sont là pour pouvoir tout de même proposer de beaux projets à nos enfants.

Prenez soin de vous et à bientôt

L'équipe de l'ASCE



L'ÉCOLE TOUJOURS TRÈS ACTIVE EN 2021

par *Françoise Buisine*

L'École a pu réaliser et préparer cette année, malgré le contexte, de nombreux projets, au bénéfice de nos enfants : travail avec les enfants sur les Régions de France, cours d'anglais, équipements informatiques nouveaux ou chant dans le cadre du projet École en Chanson avec le Conservatoire du Vexin... Françoise, Directrice de l'École de Chaussy, nous présente tous ces projets.

Le printemps pointe le bout de son nez et les enfants de l'école ont déjà effectué un semestre de cette année scolaire encore bien particulière. Ils ont pris l'habitude de voir leurs maîtresses masquées et de porter eux aussi toute la journée un masque anti-Covid. Il n'y a que les élèves de maternelle qui jouent et travaillent à visage découvert.

Les journées sont plus fatigantes avec ce tissu sur le nez et la bouche car il faut répéter souvent, faire répéter souvent, réussir à trouver son souffle... Se concentrer longtemps est plus difficile aussi : les enfants « décrochent » plus vite et il arrive quelquefois que l'on rentre chez soi avec une petite migraine persistante. Mais cela n'empêche pas petits et grands de prendre plaisir à venir apprendre dans notre jolie école rurale !

De très beaux projets ont déjà vu et verront le jour cette année :

A Noël, les élèves ont réalisé des **cartes de bons vœux** qui ont été glissées dans les colis des papis et mamies du village. L'initiative a été très appréciée ; les nombreux appels, mails et courriers en retour le prouvent. Cet échange intergénérationnel a permis d'apporter un peu de joie supplémentaire lors de ces fêtes de fin d'année chamboulées par le COVID et sera sans aucun doute repris l'an prochain.

Des **calendriers et des tabliers** ont été vendus en fin d'année, les bénéfices engendrés permettent d'acheter des livres et du matériel de sport principalement. La vente dans les rues n'a pu être autorisée cette année. Merci aux membres de l'ASCE pour leur implication, nous espérons pouvoir à nouveau réunir tous les enfants et les parents autour de projets tels que carnaval, spectacle, repas...



Malheureusement l'ASCE n'a pu jusque maintenant organiser ces moments conviviaux, mais nous ne perdons pas espoir pour la fin de l'année scolaire !

Comme annoncé lors du dernier bulletin municipal, le travail sur les **régions de France**, thème 2020/2021 permet aux enfants de connaître mieux la géographie, l'histoire, les coutumes et la gastronomie de notre pays :



ainsi dans certaines classes on a goûté des spécialités culinaires de l'Est tandis que dans une autre on a eu le plaisir de confectionner de bons sandwiches parisiens ! Les élèves de maternelle ont reçu du courrier de leur mascotte qui a visité Strasbourg et est maintenant partie visiter les châteaux de la Loire. Les plus grands ont réalisé des maquettes de la Tour Eiffel et de l'Arc de Triomphe. L'aventure va continuer bien entendu tout au long du dernier semestre, plus au Nord avec le patois chtimi et plus au Sud avec des danses folkloriques.



Nous espérons pouvoir présenter un spectacle sur ce thème aux parents d'élèves lors de la traditionnelle kermesse en juin. Nous en avons été privés en 2020 et comptons bien nous rattraper !

Ce sera sûrement l'occasion pour tous les élèves de présenter un chant qu'ils auront créé et enregistré dans le cadre du **projet « Ecole en chanson »** en partenariat avec le **conservatoire du Vexin**. Des musiciens professionnels viendront régulièrement à l'école les lundis matins dès le mois de mars et jusque fin juin. Un CD sera enregistré et donné à chaque famille...

Un autre projet a pu enfin démarrer juste avant les vacances de février : **l'intervention dans les 3 classes** d'Yvonne qui vient partager tous les jeudis après-midi de jolis moments **en anglais** et réussit en jouant, en chantant ou encore en aidant à la préparation de la sieste à captiver et à apprendre l'anglais (avec un accent irréfutable... So british !!).

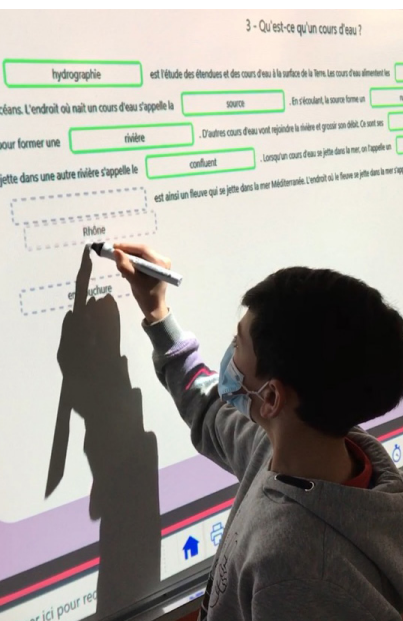


Les petits de 3 ans comme les grands de 10 ans en bénéficient. Yvonne se réunit avec les maîtresses régulièrement pour mettre au point la programmation et convenir des notions à aborder en classe : beaucoup de vocabulaire chez les plus jeunes mais également des formules grammaticales pour les plus grands. Les enseignantes reprennent cela ensuite dans la semaine. Les élèves sont enchantés et ont déjà bien progressé !

L'équipe enseignante et les parents d'élèves remercient chaleureusement la municipalité qui finance ces interventions, apportant ainsi une chance supplémentaire aux élèves de Chaussy, car plus on apprend tôt une autre langue, plus on est décomplexé et performant. La maîtrise de l'anglais dans le futur sera quasi indispensable. Pas de doute qu'à la fin de l'année scolaire les élèves et les maîtresses seront bilingues... ou presque !

Dans le cadre d'une opération «**Territoire Numérique**» du ministère de l'Education Nationale, l'école s'est vue dotée de **matériel informatique** conséquent, à la pointe des technologies modernes. Aidés des employés municipaux, des techniciens sont venus installer deux tableaux interactifs dans les classes de cycles 2 et 3. En mars la classe maternelle aura également un VPI

(écran interactif). Des PC portables ont aussi été offerts ainsi que des tablettes pour les enfants. Les enseignantes ont reçu une première formation et espèrent pouvoir en bénéficier encore cette année si la crise sanitaire les y autorise. La petite école rurale de CHAUSSY est maintenant hyper-connectée et l'apport de ce genre de matériel en classe est incontestable car plus attrayant, ouvert sur la culture, plus ludique et en adéquation avec les centres d'intérêts des élèves...



mais le bon « vieux » crayon, le papier et l'écriture manuscrite sont toujours d'actualité bien entendu !!! Là encore, les maîtresses remercient la municipalité et les conseillers municipaux qui répondent toujours présents pour aider, installer, connecter ou encore déboguer les ordinateurs.

Un projet artistique démarre en avril avec **La Source de Villarceaux**, il verra les élèves s'intéresser de plus près au chemin de randonnée des Porcherons. 3 artistes interviendront auprès des 3 classes. Des petites bêtes en volume, mosaïques et des totems vont bientôt égayer les abords du chemin. Un grand pique-nique est prévu en fin d'année pour inaugurer ces œuvres d'art. Mais nous vous en dirons plus dans le prochain bulletin municipal.

Peu de sorties, peu de rassemblements mais tout de même de jolis projets en perspective malgré les restrictions liées à la crise sanitaire ! Tous les élèves et l'équipe enseignante vous souhaitent un joli printemps, prenez bien soin de vous.



Lucie, 7ans

FOYER RURAL

par *Alexandre Keita*

Les activités du Foyer Rural ont été suspendues pendant la crise sanitaire. Mais elles ont su s'adapter grâce notamment aux nouvelles technologies, comme Zoom ou des cours enregistrés par vidéo, complets et dynamiques : elles font l'unanimité ! Bravo et merci ! Voici comment :

«*Mais quand est-ce qu'on va enfin reprendre la danse?*», voilà le message qu'Émilie a déposé sur notre site. Et aussi «*aurons-nous un spectacle de danse, cette année ? Tous nos costumes sont quasiment prêts!* », ou encore «*quand est-ce qu'on pourra taper dans la balle de tennis ? Se défouler un peu ? Y'en a marre à la fin d'être enfermé(e)s !*».

Association proposant des activités culturelles et sportives aux habitants de Chaussy et alentours, la Team Foyer Rural a su rebondir face à la crise sanitaire et s'organiser pour poursuivre toutes ses activités : **danse, gym, tennis, trail, marche, piano**, mais également innover avec du **VTT** et du **futsal** ; la législation était si changeante, que nous ne savions pas à quel Saint nous vouer (activités extérieures autorisées, puis interdites, puis à nouveau autorisées, puis...).

Nous nous sommes adaptés en tirant tout le parti des nouvelles technologies, en toute sécurité sanitaire.

Gymnastique numérique

Laurence, notre professeure de gymnastique, présente son cours **chaque lundi 18:30-19:30** en direct sur la plateforme ZOOM. Sur 12 inscrits, 8 participent régulièrement à ces cours par Internet. C'est aussi l'occasion de sortir de chez soi, de prendre l'air en quelque sorte.

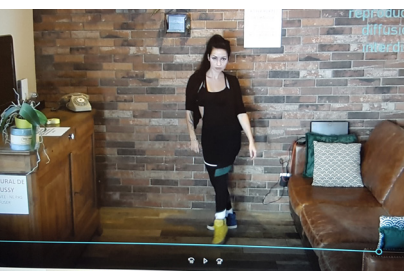


Si vous voulez essayer, envoyez-nous un email et nous vous communiquerons les données de connexion, vous verrez c'est facile (foyruralchaussy@gmail.com).

Vidéo Danse

Marion, notre professeure de danse, a enregistré 2 vidéos d'une quarantaine de minutes, chaque semaine avant Noël. Il lui a fallu apprendre à se filmer, à transmettre ses conseils par la caméra, à corriger à distance les erreurs commises par ses élèves, à évaluer leur progression.

Durant cette année 2021, nous ne poursuivrons pas cette diffusion. La danse demande, à un moment ou à un autre, une présence physique ; mais tous les élèves ont à disposition les vidéos et peuvent reprendre, s'ils le souhaitent, les cours par eux-mêmes.



Piano...en direct par Internet !

Sabine, notre professeure de piano, a gardé le contact avec ses élèves et poursuivi ses cours sur Internet. Quelle évasion pour les élèves hors du confinement !

Marion, Sabine et Laurence ont su innover pour poursuivre les cours, installer la fibre, apprendre à maîtriser les connexions informatiques, les vidéo-calls (termes qu'elles ignoraient totalement il y a encore 1 an). Accepter de voir son image sur tous les écrans... Pas si simple !

Tennis

Florian, notre coach de tennis, a mis tout en œuvre pour permettre à nos jeunes de continuer à pratiquer leur sport. Le gymnase de Bray-Lû lui a ouvert ses portes et les entraînements ont pu y avoir lieu. Florian a pris sur ses jours de vacances pour rattraper les cours et offrir à ses élèves dès les beaux jours, des cours de tennis à l'air libre.



Plein air : Trail et VTT

Les activités de plein air (Trail & VTT) ont pu reprendre par groupe de 6.

« Nous tenions à remercier nos professeurs, Marion, Laurence, Sabine et Florian pour leur engagement à poursuivre les cours ; ils manquent à leurs élèves, ils nous le disent régulièrement ! »

Alexandre Keita, Président du Foyer Rural

Pour le reste de l'année :

Spectacle de Danse

Nous devons de nouveau renoncer au spectacle de danse qui traditionnellement clôture la saison. Nous en sommes bien tristes. Nous n'avons, à ce jour, aucune visibilité sur la possibilité de reprendre les cours cette année.

Soirée du Foyer Rural

Nous n'avons d'autre choix que de vous donner rendez-vous pour une soirée à la rentrée prochaine, si bien sûr la situation sanitaire le permet.

Nous sommes confiants avec la campagne de vaccinations qui débute et motivés pour reprendre le cours normal de nos activités.

Bien foyer ruralement.

LE CLUB DE L'AMITIÉ DE CHAUSSY

par *Elisabeth Amisse*

L'association est ouverte à tous, sans limite d'âge. Elle a pour objectif d'animer des rencontres et créer des liens entre ses membres, de les aider à résoudre certaines difficultés en les informant, d'organiser des animations ayant pour but de rompre l'isolement.

A cet effet, nous vous proposons toute l'année, selon les recommandations sanitaires :

- Tous les lundis à la salle des fêtes de Chaussy de 17h30 à 18h30, de la gymnastique douce.
- Un mardi sur deux ; jeux divers à partir de 14h30 dans la salle des associations.
- Tous les jeudis, rendez-vous place de la mairie, pour une promenade pédestre aux alentours de Chaussy.

Retour sur les événements de 2020

Après une brève reprise de la gymnastique du lundi, des jeux du mardi et de la marche du jeudi, nos activités ont de nouveau été stoppées par la crise sanitaire. Nous avons également dû reporter notre assemblée générale et le repas prévu en mars.

UN PETIT MOT DE L'AMICALE DES CHASSEURS!

par *Bernard Landemard*

Avec le dernier jour de février, la saison de chasse s'achève. En raison d'un printemps particulièrement clément, elle a été plutôt bonne. Lièvres, perdreaux et autres faisans étaient au rendez-vous. Cette saison a aussi été marquée par l'épidémie de Covid : un mois de chasse en moins, peu ou plus de convivialité, deux soirées loto annulées..... Ce n'est évidemment rien à côté de ce que nous subissons toutes et tous depuis un an. La chasse peut être une passion mais reste un loisir ! Cette saison s'achève donc et nous nous tournons déjà vers la prochaine qui, nous l'espérons tous, sera plus joyeuse. On dit que le passé est un œuf cassé, l'avenir un œuf couvé. Avec les beaux jours, la saison de reproduction va démarrer.

Compte tenu du contexte actuel et des frais supplémentaires que pourraient subir les participants, nous annulons le voyage prévu en mai 2021 à Malte.

Les prévisions 2021 (sous réserve)

Nous espérons pouvoir reprendre nos activités fin du premier semestre ou à l'automne selon la crise sanitaire.

- Assemblée générale le 6 février 2021 reportée (peut être en juin ?)
- Couscous le 21 mars 2021 : annulé
- le 16 avril 2021 « les Bodins » à Rouen : annulé
- 19 au 26 mai 2021 Voyage à Malte : annulé
- Loto le 6 juin 2021 (sous réserve animateur) : plutôt assemblée générale ou repas
- Brocante le premier week-end de juillet 2021
- Sortie Paris avec théâtre et restaurant en septembre ou octobre 2021
- Novembre 2021 repas de fin d'année
- Décembre 2021 voyage (Royal Palace et marchés de Noël en Alsace)

Prenez soin de vous, nous vous ferons part de nos projets en fonction de l'évolution de l'épidémie.



Nous faisons de notre côté tout ce qui est possible pour que cette étape importante se passe le mieux possible : agrainage, piégeage. Nous ne pouvons malheureusement pas commander le temps mais un printemps doux et sans gros orages serait parfait pour toutes les petites bêtes qui peuplent nos campagnes. Je le répète, cette période est compliquée pour tous les animaux qui ont besoin de tranquillité. A chacun de faire ce qu'il peut pour que tout se passe bien.

En dehors du terrain, nous espérons, dès que la situation sanitaire le permettra, organiser une ou deux soirées loto. Notre ball-trap se fera normalement au mois de septembre. Une invitation sera lancée sur le site de la mairie pour ceux que cela intéresse.

Pour toute question relative à notre association, veuillez contacter la mairie qui transmettra.



VILLARCEAUX PRÊT POUR LA RÉOUVERTURE!

par *Thierry Labussière*
Conservateur du Domaine de
Villarceaux

Le domaine de Villarceaux a connu, comme la plupart des lieux de culture en Europe, une saison 2020 très difficile en raison de la grave crise sanitaire qui nous a touché.

Tout le programme de Saison en a été bouleversé et les manifestations prévues ont été annulées.

A l'heure où j'écris ces lignes, nous n'avons aucune assurance de pouvoir ouvrir nos portes au public, ni de pouvoir proposer les animations prévues dans ce calendrier 2021...

Mais l'équipe du domaine est prête à vous accueillir, si les conditions de la réouverture du domaine sont réunies !!!

Bien sûr, le masque restera obligatoire à Villarceaux, comme ailleurs, des distributeurs de gel hydro alcoolique seront à votre disposition, nous maintiendrons les distances physiques et veillerons à ce que la visite du château, si elle est possible, se fasse en toute sécurité !

Rendez-vous, dans quelques jours, sur le site du Conseil régional d'Ile-de-France : villarceaux.iledefrance.fr pour prendre connaissance du programme de saison et des nombreux rendez-vous qui ont été imaginés pour vous être proposés dans le cadre de l'opération « Été culturel », lancé par la Région Ile-de-France...

Croisons les doigts, espérons une année plus heureuse que la précédente et une saison 2021 plus

joyeuse pour faire vivre cette belle formule de l'écrivain Vauvenargues: **« la patience est l'art d'espérer » !** Patience, donc, et à très bientôt au domaine de Villarceaux.



AMIS DU DOMAINE DE VILLARCEAUX

par *Patrick Monin*

L'Association des Amis de Villarceaux prépare activement la sortie de confinement avec déjà 3 rendez-vous au programme : les Historique de Villarceaux, en juin, Le Patrimoine Gourmand en septembre, la Fêtes des Plantes en octobre. Sa plateforme, www.vexinboutiques.fr, demeure très active et distribue les produits des artisans d'art du Vexin, avec succès.

Malgré son lot d'incertitudes, les Amis du Domaine de Villarceaux préparent dans les meilleures conditions possibles une saison culturelle afin de faire vivre le lien social.



Pour Villarceaux, notre premier rendez-vous devrait être les 5 et 6 Juin avec les « **Historiques de Villarceaux** ». Une manifestation costumée, multi-époques où se retrouveront les passionnés d'histoire (associations du Patrimoine, troupes de reconstitutions, spectacles, jeux anciens, artisans...). Pour tous publics.

Les rendez-vous suivants devraient être le **Patrimoine Gourmand** les 18 - 19 septembre et la **Fête des Plantes** les 2 - 3 octobre.

Comme en 2020, l'association est intervenue comme partenaire sur plusieurs manifestations. Ainsi elle poursuit sa collaboration avec l'association du Moulin de Pont Rû et la création d'un Jardin pédagogique. Des ateliers permaculture sont prévus, tout comme des journées cueillettes et cuisine des plantes sauvages.

Tenez-vous informé de nos manifestations sur notre page FB et sur www.amisdevillarceaux.fr

La plateforme www.vexinboutiques.fr. Créée par l'association en novembre 2020 pour aider les artisans et



producteurs, est une plateforme qui permet aux artisans de créer leur boutique en ligne et ainsi de pouvoir vendre leurs créations sur internet. Après le succès des fêtes de Noël, nous poursuivons et offrons toujours ce service d'entraide. Aussi, nous vous invitons à parcourir régulièrement notre site et à le partager largement autour de vous afin d'augmenter les opportunités de ventes des artisans.

L'outil existe, mais il faut maintenant le faire connaître et chacun d'entre vous peut contribuer à son succès. Pour vos cadeaux pensez à l'artisanat local et parcourez www.vexinboutiques.fr.

Renseignements : info@amisdevillarceaux.fr

LA SOURCE-VILLARCEAUX CONTINUE SES ACTIVITÉS AU SERVICE DE L'ART ET DU SOCIAL

par Agnès Jung

Malgré le contexte, l'association reste ouverte les mercredis, les vacances scolaires et les périodes scolaires, avec le respect des gestes barrières et des protocoles sanitaires de ses différentes instances. Par exemple, en février dernier, 4 ateliers accueillant chacun 10 enfants âgés de 6 à 14 ans ont eu lieu. Aux prochaines vacances du Printemps, 5 ateliers seront organisés. Chaque atelier est mené par un artiste professionnel et encadré par un animateur diplômé de la Source -Villarceaux. Venez les rencontrer !

Pendant les vacances d'Hiver dernières :

Nous avons eu le plaisir de découvrir deux artistes plasticiennes : Arianna Sanesi et Lou Rat-Fischer, du 15 au 19 février 2021.

« L'araignée cavernicole, dite « Meta Menardi », est une petite araignée courante en France, qui construit de magnifiques cocons blancs en forme de goutte. Associée à la réflexion d'un « jardin suspendu » est ainsi née l'idée de petits jardins secrètement enfermés à l'abri dans leur cocon et suspendus au plafond.»

Lou Rat-Fischer

« L'axe portant et le point de départ de l'atelier sont les cabinets de curiosité, prétexte pour donner vie à leur jardin secret sous forme d'une boîte. Le but étant de créer une installation qui soit le miroir des émotions et des envies des enfants, en s'appropriant différents éléments qu'ils auront observés, photographiés, cueillis, assemblés pendant l'atelier. »

Arianna Sanesi



Nous avons également accueilli Michel Bidet, artiste plasticien, et Raphaël Grillo, comédien et écrivain, du 22 au 26 février 2021.

« Après avoir observé le vide qui nous entoure dans les bâtiments et dans la nature environnante, nous capturons leurs formes. Nous les transformons ensuite par la découpe, l'assemblage, la répétition et l'agrandissement pour aboutir à des êtres imaginaires qui vont envahir notre espace.

C'est ce travail qui donne vie au papier peint. »

Michel Bidet

« Alice manquant à l'appel au premier jour de classe, sa sœur et ses camarades sortent du cadre de l'école et de celui de la scène pour s'élancer à la recherche d'indices permettant de retrouver trace de notre héroïne. Abordant nos personnages par le biais de binômes, nous avons pu par l'entraide et l'écoute de l'autre, créer des histoires courtes et cohérentes. »

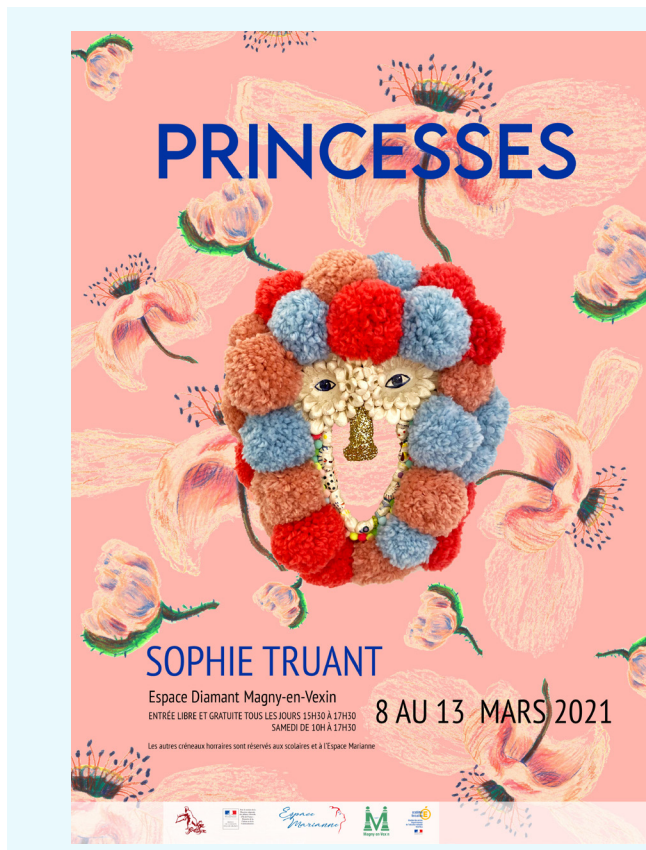
Raphaël Grillo



Notre programme printemps 2021

Parmi les 5 Ateliers du Printemps, un atelier parent-enfant est spécifique, c'est un atelier en famille conduit par un artiste et une équipe sociale du Vexin. Un service de minibus peut être organisé, selon la situation familiale. En période de Covid, un pique-nique froid, préparé par les parents est à fournir. Pour s'inscrire à un atelier, qui a lieu du lundi au vendredi de 10h à 16h, n'hésitez pas à nous contacter (01-34-67-78-83)

RETROUVEZ LE PROGRAMME COMPLET
PAGE 26



LA BERGERIE DE VILLARCEAUX

par *Héloïse Boureau*

Propriété d'une fondation mettant ses moyens financiers et fonciers au service de l'accompagnement des acteurs du changement sur le long terme, dans le cadre d'une transition socio-agroécologique, la Bergerie de Villarceaux est un lieu accueillant six structures ayant chacune des activités propres. Toutes concourent au même objectif : contribuer à la transition écologique et sociale du territoire.

Ce site d'environ 650ha, situé à 2km du centre bourg du village appartient à la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme (FPH) depuis plus de 40 ans, fondation suisse. Une fondation est une personne morale privée ayant pour objet d'accomplir une œuvre d'intérêt général, ce n'est pas une structure lucrative et son conseil est formé de bénévoles suisses et français. Ses revenus sont ceux de son patrimoine. La Bergerie ne représente qu'une part très minoritaire de ce patrimoine. En France la fondation soutient entre autre des organisations comme : Terre de Liens, Energie Partagée, le Réseau Semence Paysanne, le Collectif pour une transition citoyenne. La fondation soutient aussi des acteurs en Suisse, en Belgique et au niveau européen. Ce propriétaire engagé a mis en cohérence la gestion de son patrimoine foncier avec les enjeux écologiques et sociaux identifiés. La Bergerie propose ainsi une gestion du territoire rural répondant aux enjeux sociétaux (inégalité, emploi) et participant au développement territorial.

Aujourd'hui, la Bergerie accueille différentes structures ayant des activités, des statuts et des objectifs distincts et complémentaires. Elles travaillent ensemble pour faire évoluer le site.

- **Un écosite**, site d'accueil et d'hébergements. L'association propose 128 couchages, 4 salles de réunion et 1 restaurant. Ce lieu unique d'hébergements et de réunions familiales, professionnelles et associatives est géré de façon écologique.
- **Une coopérative de consommateurs**, saveurs du Vexin réunissant des « consom'acteurs » désireux de nouer des liens directs avec des producteurs bio, en circuit court, en bénéficiant de prix accessibles grâce au bénévolat. Elle organise un marché mensuel et des retraits hebdomadaires de pain et de paniers de légumes, des rencontres avec les producteurs, des séances de ciné-débat, des ateliers...
- **Un centre d'animation et de réflexions**, a pour objectif en particulier d'accompagner les élus vers la

transition des territoires ruraux. Les thématiques abordées sont l'agriculture, la protection de l'eau, l'alimentation, la foresterie ainsi que la responsabilité sociétale. Cette association travaille aussi bien pour la Bergerie, qu'avec des réseaux nationaux ou territoires partenaires.

- **Une ferme polyculture-élevage** de 370ha (EARL du Chemin Neuf). Cette entreprise agricole certifiée en Agriculture Biologique mention Nature & Progrès, produit chaque année, céréales (blé, orge, épeautre...), légumineuses (lentilles, pois chiche...) ainsi que viande bovine et ovine. Depuis 2017, du pain au levain est produit et vendu localement (à la ferme, marchés locaux...)



- **Une ferme maraîchage** diversifiée certifiée en agriculture biologique de 4ha. Cette entreprise agricole, créée en 2018, a pour objectif la production de légumes bio vendus localement (à la ferme, la Coop et en Amap).
- **Un massif forestier** de 230ha. Composé en particulier des bois de la Moinerie et de Morlu, le gestionnaire met en place une foresterie douce sur cet espace Natura2000. Les objectifs sont de respecter le milieu (biodiversité, sol, protection de l'eau...), tout en produisant du bois d'œuvre et bois de chauffe valorisés autant que possible localement.

Vous pouvez venir pour acheter des produits agricoles (pains, légumes) et forestiers (bois de chauffe, bois d'œuvre), participer à la coopérative de consommateurs, découvrir les animations grand public (en pause avec le contexte sanitaire actuel), profiter de l'hébergement pour vos réunions privées et professionnelles... N'hésitez pas à venir découvrir ce site qui permet de vivre la transition.





UNE VISITE AU MOULIN DE PONT-RU

par *Eric Duval-Valachs*

La lumière de ce printemps naissant éclabousse ce hameau attendant à Bray et Lû. En traversant l'Aubette, sage ru pourtant vif, on aperçoit une large batisse qui s'étend de chaque côté d'une belle cour. Devant le visiteur apparaît alors, accueillant et débordant de vie, le Moulin de Pont-Ru.

Passé l'une des nombreuses portes qui rythment la façade, un joyeux tumulte vous inonde. En cuisine, tous s'affairent à préparer le repas et la salle à manger résonne des rires d'une dizaine de jeunes tibétaines qui suivent un cours de français. L'accueil est chaleureux, jeune et enthousiaste. Margot et Peggy, mes guides aujourd'hui, m'entraînent dans leur sillage. L'association du Moulin de Pont-Ru, me disent-elles, a été créée en mai 2018. Le président de l'association, Alan Caillaud, après des expériences dans les camps de réfugiés, notamment en Palestine, décide alors de créer en France un lieu d'hébergement et de réinsertion dans ce bien familial rénové.

Des séjours de réinsertion destinés à différents types de population en difficulté.

Depuis 2020 l'association du Moulin de Pont-Ru organise des séjours de réinsertion destinés à différents types de population en difficulté.

Ces séjours constituent des moments de rupture avec l'environnement habituel des stagiaires qui restent d'une à huit semaines hébergés sur place. On leur propose ici des activités

d'accès au savoir, au développement professionnel et à la découverte de la campagne environnante. Au travers de la permaculture, pratiquée activement sur les terres du moulin, les stagiaires font également l'expérience d'une alimentation saine et équilibrée. Ici on y apprend le respect du vivant, l'équité des genres, une éducation inspirante et la sobriété heureuse.

Après avoir accueilli des jeunes de Cergy et Franconville, ainsi qu'un groupe de femmes victimes de violence, le Moulin a organisé deux stages de deux mois à destination d'un public de femmes réfugiées. Vivant souvent dans des conditions précaires, ces réfugiées tibétaines, somaliennes, érythréennes ou bangladaises, ont traversé des épreuves dans la fuite (non désirée) de leurs pays d'origine.

Leur capacité de résilience force le respect et invite à les aider dans leur volonté de s'insérer. Elles trouvent au moulin un accueil qui leur permet de reprendre le contrôle de leur vie, de s'initier au français (préalable indispensable à l'insertion), à l'informatique ou de disposer d'une aide administrative. Enfin, le séjour à Pont-Ru se prolonge par des formations et, quand cela est possible, par une insertion professionnelle. L'équipe de l'association de Pont-Ru (dont Nathalie et Benoît) suit attentivement les stagiaires à la fin de leur stage et veille à ce que chacun soit dans un chemin de vie constructif et épanoui.

Permaculture et dynamique territoriale écologique.

Parallèlement à ces activités, le Moulin déploie également tout son

savoir-faire pour développer, sous la responsabilité de Guillaume, un luxuriant jardin potager en permaculture qui s'inscrit dans la dynamique territoriale écologique. Développé initialement avec le soutien du public, c'est là un des points clé de l'activité du moulin de Pont-Ru. Et, dans la perspective du partage, seront bientôt proposés des parcours pédagogiques de cueillette de plantes médicinales et de sensibilisation à la culture écologique.

Les activités de réinsertion sont cofinancées par la Région. Construites en lien avec le conseil départemental, les missions locales et des associations, elles sont épaulées par des réseaux de bénévoles du Val d'Oise. Et si la question des coûts peut être posée, bénévoles et salariés (une dizaine de personnes au total) qui œuvrent avec Alan ont en commun cette devise :

"Ce qui coûte cher à long terme à la société, c'est de ne pas s'occuper du public vulnérable et de reporter les problèmes à demain. Il faut permettre aux femmes victimes de violences ou aux jeunes en rupture de la société de se relancer et de ne pas devenir des assistés sociaux. Il en va de même pour les femmes réfugiées qui ne demandent qu'à travailler."

La découverte du Moulin de Pont-Ru s'achevant, le visiteur reste frappé par la bienveillance qui préside à une organisation inscrite dans une recherche permanente d'efficacité et de sérieux.

Retrouvez l'Association du Moulin de Pont-Ru sur le Net :

<https://www.moulindepont.ru.com/>

L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE CHAUSSY

par *Héloïse Boureau*

Nous vous proposerons désormais, dans chaque bulletin municipal, un article présentant une activité économique ancrée dans le village.

ZYMBERI : le plombier (et même plus !) de Chaussy

Qui sont-ils ?

En 2009, la famille Zumberovic change de vie. Ayant trouvé une maison dans un village avec une école, elle choisit de s'implanter à Chaussy, un peu par hasard.

Suite au licenciement économique du couple, Alexandra et William saisissent l'opportunité, en mars 2009, de créer leur propre entreprise, sous forme de SARL Zymberi. Les deux associés travaillent initialement en tant que plombier sous-traitant de grandes entreprises de travaux (Bouygues, Brézillon...) pour réaliser l'installation de la plomberie dans des projets importants comme la réhabilitation de logements sociaux, construction de centres commerciaux, d'entreprises... Un contrat peut alors assurer du travail pour un an, ce qui est rassurant en lancement d'activité.

Que font-ils aujourd'hui ?

Peu à peu, la famille s'ancre dans le territoire et des particuliers demandent leurs services. C'est alors que progressivement, l'entreprise, qui initialement travaillait uniquement avec des professionnels, va s'orienter vers une clientèle de particuliers. Ainsi, depuis plus de 6 ans, la SARL Zymberi travaille principalement pour des particuliers (70 % du chiffre d'affaire) et un peu pour des mairies (30 % de chiffre d'affaire), dans un rayon d'action d'environ 30km autour de Chaussy.

William pour répondre aux besoins divers pour réaliser des cuisines et salles de bains demandées, ou la mise en place de systèmes de chauffage, a plusieurs cordes à son arc. Il réalise non seulement la plomberie, son métier initial, mais aussi la démolition de l'existant, la pose d'une cloison, d'une porte, de l'électricité, la pose de carrelage, de la peinture... Un touche à tout qui saura réaliser la pièce de vos rêves, dans le respect de votre besoin et de votre budget.

L'entreprise est certifiée RGE EcoArtisan, et QualiBois, ce qui permet aux particuliers qui font les démarches nécessaires, de bénéficier d'aides de l'Etat pour des travaux.

A partir de juillet prochain, l'entreprise sera RGE QualiPAC, afin de pouvoir installer des pompes à chaleur subventionnées, chez les particuliers demandeurs.

Comment font-ils ?

Concrètement, l'entreprise aujourd'hui composée du couple associé et d'un salarié accompagne chaque client de l'idée de projet aux finitions de la réalisation. Le couple a mis en place une complémentarité permettant à chaque client d'être accompagné dans son projet de A à Z. Le premier rendez-vous avec le couple permet à William de conseiller les clients sur les possibilités techniques pour répondre

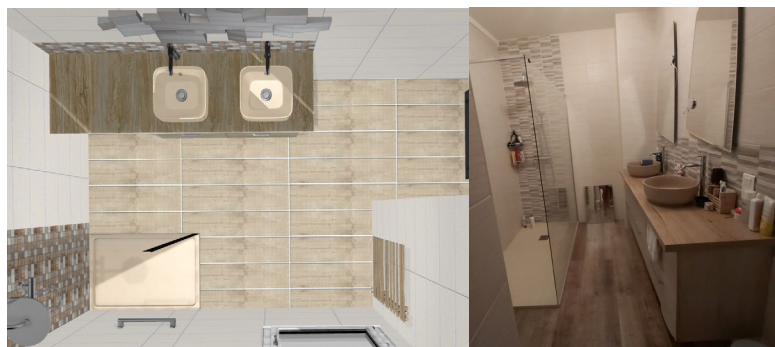


aux besoins et contraintes, et à Alexandra de conseiller sur l'aménagement de l'espace, l'esthétique, le rendu final. Ensuite, selon le budget, la demande et le choix de mobilier fait par les clients, un devis détaillé est proposé. Afin que ce projet, qui modifiera une pièce de vie durablement, corresponde bien aux attentes des clients, Alexandra réalise des plans en 3D des pièces pour mieux se rendre compte du rendu final possible. Cela permet à chaque client d'améliorer ses choix si besoin. Une fois le projet stabilisé, les fournitures arrivées, c'est William, aidé par son salarié, qui réalise le chantier en totalité : de la démolition de l'existant à la livraison de la pièce.

Pour aller plus loin ?

Aujourd'hui, l'entreprise à un carnet de commandes complet jusqu'à l'automne prochain, juste le temps de mûrir un projet aboutit accompagné par Alexandra.

Si vous souhaitez plus d'informations sur l'entreprise calcédonienne Zymberi, n'hésitez pas à consulter leur chaîne youtube, leur page facebook ou bien à les contacter directement par mail (wz@zymberi.fr) ou téléphone (09 50 00 17 62).



UN PETIT VILLAGE EN ÎLE DE FRANCE

par *Sacha Tolstoi*



A l'époque où l'automobile n'existait pas, les villages français étaient dotés de nombreux commerces et d'artisans de proximité. Dans le petit village de Chaussy (Vexin français) où je vis, la place de la Libération, appelée anciennement place d'Armes, fut l'une des témoins de cette activité économique passée. Différents commerces y étaient établis : l'hôtel-restaurant du Cheval blanc, un tailleur, un peintre-vitrier et un débit de vins dont la façade reste encore marquée par des traces d'enseignes peintes. Cet établissement a été successivement un hôtel, une

épicerie, une mercerie, un débit de vins et spiritueux et un café. Un œil-de-bœuf est percé sur le fronton, un jardinet clos de murs est aménagé à l'arrière. Le cadastre de 1819 signale que cette construction remonte à la fin du XVIIIème siècle.

Aujourd'hui, avec l'exode rural qui a chassé les habitants vers les villes voisines (Mantes, Magny, Vernon), l'activité économique a été réduite à néant. Seul subsiste un café où l'on trouve quelques produits de première nécessité.

Chaussy dont les habitants s'appellent Calcédoniens, le nom provient de calciata « route pavée de chaux » est un bourg du val d'Oise, situé à 55 km de Paris. Evaluée à 600 habitants en 2015, sa population comptait 810 âmes en 1793. La commune comprend huit hameaux dont ceux au nom cocasse de Haute Souris et de Cul froid.

De nombreux métiers liés à l'activité agricole tels que charron, bourrelier, maréchal-ferrant ou forgeron ont désormais disparu.

Cependant, l'agriculture reste une activité essentielle, les terres réservées à cet usage sont nombreuses. Fait plus rare dans le Vexin français, l'élevage a perduré, avec trois exploitations dans lesquelles on dénombre 450 bovins et une centaine d'ovins.

Cela dit, à l'heure de la décentralisation, la région proche de la capitale ne manque pas d'atouts. Parmi les endroits à visiter on trouve Giverny (villégiature et musée du fameux peintre impressionniste Claude Monet, ami intime de Georges Clémenceau), et le très beau château de Villarceaux. Retraite de la célèbre courtisane Ninon de Lenclos (maîtresse du marquis Louis de Mornay, capitaine de la meute du roi), le domaine possède un golf très apprécié des parisiens.

A quelques kilomètres de là, au bord de l'Epte, le beau moulin de Fourges abrite un excellent restaurant dirigé par le chef bulgare Valentin Petrov. Des endroits historiques comme La Roche Guyon, Château Gaillard ou les Andelys s'échelonnent tout au long de la vallée de la Seine et donnent lieu à des randonnées touristiques de premier choix.

Vive Chaussy, vive le monde rural !

Lire d'autres textes de Sacha Tolstoi :
<https://www.facebook.com/sacha.tolstoi>

Le texte que vous venez de lire est le premier d'une nouvelle rubrique de notre bulletin destinée à permettre aux habitants de la commune de raconter «leur» Chaussy. Si le cœur vous en dit, n'hésitez pas à nous envoyer vos textes. Ils seront publiés sur le site de la commune, et, peut-être, dans le prochain bulletin.

L'ART AU SERVICE DU SOCIAL - MARS À JUIN 2021



Dates	Artiste	Projet	Public
ATELIERS VACANCES PRINTEMPS 2021			
DU 19 AU 23 AVRIL	Lou Rat-Fischer Artiste plasticienne	Atelier de la Résidence DRAC Techniques mixtes	8/14 ans
	Pierre Guilloteau Artiste plasticien	Céramique Techniques mixtes	6/12 ans
DU 26 AU 30 AVRIL	Pierre Klein Graphiste	Graphisme	8/14 ans
	Marie Yaésoumatsu Graphiste		
ATELIERS DU MERCREDI 2021			
MARS - JUIN	Lou Rat-Fischer Artiste plasticienne	Atelier de la Résidence DRAC Techniques mixtes	6/14 ans
12 MAI ET 16 JUIN 15h - 17h	Clément Révérend Vidéaste / Metteur en scène Avec l'Espace Marianne	Techniques numériques	12/16 ans
05 ET 19 MAI 14h - 16h	Equipe LSV Avec le Parc Naturel Régional du Vexin	Techniques mixtes	6/14 ans
ATELIERS PARENTS - ENFANTS : LES SOURCIERS EN FAMILLE 2021			
DU 24 MARS AU 14 AVRIL MERCREDIS 10h - 12h	Héloïse Guyard Artiste Plasticienne Avec l'Espace Marianne	Techniques mixtes	10 places Adultes / Enfants
SAMEDI 27 MARS 10h - 16h	Lou Rat-Fischer Artiste plasticienne	Atelier de la Résidence DRAC Techniques mixtes	10 places Adultes / Enfants
DU 13 AU 23 AVRIL	Elodie Brondoni Graphiste / Illustratrice Avec La Vie au Grand Air	Techniques mixtes	10 familles

Inscriptions ouvertes à partir du lundi 15 mars 2021 uniquement sur prise de rendez-vous.



LA SOURCE-VILLARCEAUX

Domaine de Villarcieux - 95710 Chaussy
Tel. 01 34 67 78 83 - Fax. 01 34 67 73 29
E-mail : lasourcevillarcieux@wanadoo.fr
Site : www.associationlasource.fr

NAISSANCES

Toutes nos félicitations aux parents et meilleurs vœux pour Soën

Soën né le 12 février 2021 chez Madame PAYRAUD et Monsieur CHAILLOT

MARIAGES

Nos meilleurs vœux de bonheur

Punyamati PANDIT et Laurent MAILLET, le 7 novembre 2020

Gaëlle des DESERTS et Alexandre BOURLET, le 19 mars 2021

DÉCÈS

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles de :

Monsieur Alain WAUTHIER VURMSER, décédé le 5 novembre 2020

Monsieur Bernard CAMUS, décédé le 22 décembre 2020



Famille DJEBROUNI STE CROIX

NOUVEAUX CONCITOYENS

Nous souhaitons la bienvenue à nos nouveaux concitoyens et nous sommes heureux qu'ils aient choisi Chaussy comme cadre de vie.

Mademoiselle DOUDOUX

Monsieur DOULET

Madame GOULMY et Monsieur RENAUT

Monsieur GOURLOT et ses enfants

Monsieur LE BOUDER et ses enfants

Monsieur et Madame LEROY et leurs enfants

Madame PELRET et Monsieur GESCHER

Madame PEYRAUD et Monsieur CHAILLOT et leur fils

Monsieur SCAVELLO

Heures d'ouverture au public :

- Mardiaprès-midi de 13h30 à 16h00
- Jeudi.....matin de 9h00 à 11h00
- Samedi.....matin de 9h00 à 11h00



Téléphone : 01 34 67 70 11

Télécopie : 01 34 67 70 06

E-Mail : mairie.chaussy@wanadoo.fr

Site : www.chaussy95.fr

Permanence des adjoint(e)s au maire :

Tous les samedis matins, un(e) des adjoint(e)s au Maire assure une permanence de 9h à 11h, à la mairie, sans rendez-vous, et se tient à votre disposition pour tout sujet communal que vous souhaiteriez évoquer.

ASSISTANTES MATERNELLES

Mme BOUM : 06 11 67 61 84
Mme PIGEARD : 06 19 18 91 29

COIFFURE À DOMICILE

SANDRINE
01 34 67 76 38 / 06 87 93 40 19

PLOMBERIE-CHAUFFAGE

M. ZUMBEROVIC
wz@zumberi.fr
09 50 00 17 62 / 06 48 23 84 57

GÎTES ET CHAMBRES D'HÔTES

AU RELAIS DE CHAUSSY

Chambres d'Hôtes
01 75 81 02 38
contact@aurelaisdechaussy.com

ECOCENTRE DE LA BERGERIE

Gîtes de séjour et gîtes ruraux
01 34 67 08 80
www.bergerie-villarcieux.org

Gîtes rue des molettes

06 83 40 38 90
catherine.gameiro@free.fr

LE CLOS DE CHAUSSY

Chambres d'hôtes
06 11 15 60 00
www.leclosdechaussy.fr

PEINTURE DÉCORATIVE, VITRAIL

L'ATELIER : 06 50 22 64 89

POSE DE FENÊTRES -PORTES -VOLETS

C.S.N Menuiseries M.COUSIN
06 83 13 39 29
cedriccousin@free.fr

ÉLECTRICITÉ, PORTAIL, AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR

M. LE SAUX
06 12 55 05 98
ylesaux95@gmail.com

PRODUITS DU TERROIR

COOP SAVEURS DU VEXIN
Produits Biologiques
www.coopsaveursvexin.org

TAXI

Allo Taxi Pascal (Chaussy)
06 09 37 36 35
01 34 67 95 24

Tarifs communaux au 1^{er} septembre 2020

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

	sans location de vaisselle	avec location de vaisselle
Habitants de la commune exclusivement	1 week-end = 340€	1 week-end = 410 €
Autres	1 week-end = 630 €	1 week-end = 780 €
Chauffage	1 week-end = 150 €	

- Caution obligatoire : 620 € payable en deux chèques, l'un de 520 € et l'autre de 100 €

LOCATION DU BARNUM 6M X 4M

Uniquement aux habitants de la commune et sur le territoire de la commune: 100€/week-end

CONCESSION DE CIMETIÈRE

Uniquement perpétuelle : 410 € Columbarium - 30 ans : 410 €

SERVICES PERI-SCOLAIRES

Cantine : 4.20 € par enfant (3.80 € pour le 3^{ème} enfant d'une même famille)
Garderie : Matin 07h00 - 08h45..... 2.80 € (2.10 € pour le 3^{ème} enfant)
Soir 16h15 - 18h30.....4.00 € (3.00 € pour le 3^{ème} enfant)

Possibilité de consulter le règlement des services périscolaires sur le site internet de la commune : www.chaussy95.fr

FRAIS D'IMPRESSION

A4 : 0,10 € A3 : 0,20 €

Recensement

VOUS VENEZ D'AVOIR 16 ANS ? Vous devez vous faire recenser à la mairie (avec une pièce d'identité et le livret de famille). Cette démarche est en effet, obligatoire et indispensable pour ensuite vous inscrire aux examens (BAC, permis de conduire, etc...).

Encombrants et ordures ménagères

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte des objets encombrants a lieu 2 fois par an : mardi 13 avril 2021 et Mardi 5 octobre 2021. Collecte limitée à 1 m3 par habitation, Encombrants à sortir la veille au soir.

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Collecte des Ordures ménagères : vendredi
Collecte des bacs jaune (emballages/papiers) : jeudi toute les 2 semaines
Collecte du bac vert (verre) : lundi toute les 4 semaines

En raison de travaux, les horaires de passage des camions de collecte peuvent être modifiés. Aussi pour éviter tout incident, nous vous rappelons que vos bacs doivent être sortis la veille au soir du jour de collecte.

Attention au tri des déchets déposés dans les bacs jaunes : pour la sécurité des trieurs, nous vous demandons de respecter scrupuleusement les consignes de tri

Merci de veiller à ce que vos véhicules en stationnement ne gênent pas le passage du camion de ramassage.

Déchèterie : Votre commune dépend de la déchèterie de Magny-en-Vexin

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Depuis le 22 février 2017, dans le Val d'Oise, les demandes de carte nationale d'identité ne peuvent être déposées qu'auprès d'une mairie équipée d'un dispositif de recueil pour passeport biométrique.

Liste des mairies: www.val-doise.gouv.fr (la plus proche de Chaussy est celle de Magny-en-Vexin)

Pour gagner du temps, il est préférable de faire une pré-demande en ligne:

<https://passeport.ants.gouv.fr>

Pour tout renseignement relatif à des démarches administratives: service-public.fr

Liste électorale : vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale de la commune jusqu'au 7 mai 2021 (en vue des élections Départementales et Régionales des 13 et 20 juin 2021). Les jeunes de 18 ans sont inscrits automatiquement à leur date d'anniversaire et peuvent voter au second tour s'ils ont l'âge entre les deux tours)

TOUS LES CANAUX DE COMMUNICATION DE LA COMMUNE

C'est nouveau!



www.chaussy95.com
Toutes les infos : Espace citoyen
Ecrivez nous!



2 fois par an dans votre boîte aux lettres : Les articles de fond

Téléchargez l'application et recevez **les informations urgentes en temps réel**



S'inscrire sur le site internet et recevez **les informations par email**



Commune de Chaussy sur Facebook : Retrouvez tout les évènements



Et bien sûr, les flyers dans votre boîte à lettre (mais pour des raisons écologiques et parce qu'il faut faire le tour des boîtes à lettres à pied, on aime moins)

SANTÉ

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Cabinet Médical de Bray-et-Lû

Dr ODOBASA
Tel. 01 34 67 72 55

Cabinets Médicaux de Magny-en-Vexin

Cabinet Médical du Vexin

Dr DECRUYENAERE
Tel. 01 34 67 04 41
Dr PERBOST
Tel. 01 34 67 04 40

Cabinet Médical des Cordeliers

Dr BOISNAULT
Dr CABRE
Dr COLLIGNON-PORTES
Tel. 01 34 67 33 33

Dr LAURENT

Tel. 01 34 67 24 83

Cabinet Médical des Cordeliers

01 34 67 33 33
Dr BOISNAULT,
Dr CABRE,
Dr COLLIGNON-PORTES,

Cabinets Médicaux de Vétheuil

Cabinet Médical de Vétheuil

01 34 78 14 63
Dr BAUTIER
01 34 78 13 35

PSYCHOLOGUE-VÉTHEUIL

Madame Carole VADILLO
Tel. 06 95 76 88 42

INFIRMIÈRES

A Bray-et-Lû

Mme DENIS,
Mme QUILLET
01 34 67 27 51

A Vétheuil

Mme AUGUSTIN
07 82 07 02 01,
Mme COLIN
06 08 64 63 21,
Mme PETITCOLIN
01 34 78 13 13

A Magny-en-Vexin

Mmes CAVAN, et CHENEAUX
01 34 67 28 31

Mme CLERGET,
Mme MANGANE

01 34 67 30 30

Mme KALAMBAYI-BALENDE,

Mme DROESSAERT,
Mme BLANCHEMAIN
01 34 67 36 14

Mme GRAND,

Mme SAVREUX,
Mme POUJOL
01 34 67 33 33

CENTRE HOSPITALIER DU VEXIN

01 34 79 44 44

PHARMACIES

Après 21h30

se déplacer avec une pièce d'identité au Commissariat de Police de Cergy, 4 rue Croix des Maheux, Cergy (à côté du Tribunal Administratif, du Centre Commercial des 3 Fontaines et de la Station Service)

Pharmacie de l'Epte (Bray-et-Lû)

01 34 67 72 28

Pharmacie Bessala (Magny-en-Vexin)

01 34 67 00 38

Pharmacie Rigal (Magny-en-Vexin)

01 34 67 00 32

Pharmacie Chambrion (Vétheuil)

01 34 78 13 06

LABORATOIRE

D'ANALYSES MÉDICALES LE BOËTE

(Magny-en-Vexin)

01 34 67 11 11